

# apl

INFORMATIONS  
REGIONALES

directeur Bernard Lambert

n°3/25 oct. 77

2<sup>e</sup>

## RADIO-LIBRE BROUILLÉE



l'émission diffusait  
(entre autres)  
un entretien  
avec des femmes  
de grévistes  
de Dubigeon  
(extraits en p. 3)

# - SOMMAIRE -

## RADIO

Radio Libre 44 continue..... P. 3

## OUVRIERS

Radio Libre brouillée, les femmes de Dubigeon  
se débrouillent.....P. 3-4  
Dubigeon : vers un durcissement ?..... P. 5-6  
Dubigeon LMT : solidarité réprimée..... P. 6  
Scène de chasse en Vendée - La Verrie... P. 7-8  
Procès en appel : un grave accident du  
travail à Nantes..... P. 9-11

## INTERNATIONAL

L'extrême gauche en R. F. A..... P. 12-13

## AMENAGEMENT

Le Plan d'Occupation des Sols de Nantes  
Nord : test pour la nouvelle municipalité..... P. 14-15

## NUCLEAIRE

Un petit café pour la centrale ..... P. 15-16

## FEMMES

Pas de second centre d'avortement et con-  
traception à Nantes..... P. 16-17-18  
Chronique de l'accouchement ordinaire... P. 18-19

## QUARTIERS

Les temples de la consommation ont des  
brigades de surveillance zélées..... P. 20-21

## ECOLE

Danger : école ! ..... P. 21-22  
Lettre ouverte au ministre..... P. 22

## PAYSANS

Procès de la FDSEA..... P. 23

# - CALENDRIER -

## MERCREDI 26 OCTOBRE

Procès en appel à Rennes  
pour les quatre ouvriers de la société  
des fertilisants de l'ouest de chantenay.

## VENDREDI 28 OCTOBRE

- 20 H 30 : constitution d'un  
groupe maternité. Téléphoner à l'APL  
pour l'adresse aux heures de perma-  
nence, tous les jours entre 17 H et 19 H.  
- MJEP de Saint Nazaire : "Xala"  
film sénégalais, réalisateur Ousman  
Senibene ; thème : l'heure de l'indé-  
pendance pour un pays africain.

## SAMEDI 29 OCTOBRE

Récital Yvan Daulin avec  
Bernard Lubat et Béa Guérin.

## MARDI 8 NOVEMBRE

Au centre social de la Bottière  
à 20 H 30 : réunion du CRIN EST  
information et montage diapo sur  
le nucléaire.

# RADIO LIBRE CONTINUE

Comme prévu, Radio Libre 44 a émis vendredi 21 octobre, mais cette fois l'émission a été brouillée par les flics qui ne veulent pas qu'une autre voix que la très officielle et gouvernementale Radio France puisse parler aux gens.

Le monopole a encore frappé, les travailleurs ne doivent pas s'exprimer, même dans une radio locale.

La liberté d'expression ce n'est pas encore pour aujourd'hui.

Mais, notre combat pour une information au service des luttes populaires n'est pas terminé, notre projet n'est pas abandonné, loin de là.

D'autres émissions auront lieu aux moments que l'on choisira et sous des formes différentes.

L'émission qui a été brouillée comprenait :

- un enregistrement de plusieurs femmes de travailleurs de Dubigeon qui en ont assez d'être seules avec les charges financières, alors que les hommes se trouvent au coude à coude dans le chantier.

Elles en ont marre de subir la grève. Elles ont donc expliqué leur décision de s'organiser pour populariser la grève, pour assister ensemble aux manifestations, se retrouver entre elles pour se connaître et envisager d'autres actions.

- Une information sur le procès d'un patron qui aura lieu le 26 octobre à RENNES, car dans son usine de Chantenay (P. U. K.) il y avait eu un accident de travail qui s'était soldé par quatre morts.

- Des questions après le "suicide" de Baader.

Ce n'est pas Radio Libre 44 que l'on a censuré, mais les travailleurs interviewés qui ne peuvent pas s'exprimer sur les radios officielles.

Nos émissions ne sont pas terminées, soyez attentifs aux communiqués concernant les prochaines émissions.

A bientôt.

Radio Libre 44

## Radio brouillée : les femmes de Dubigeon se débrouillent

Comment avez-vous démarré ?

A l'initiative de quelques femmes qui se sentaient un petit peu isolées, qui avaient l'impression de mal supporter la grève du fait qu'elles étaient seules, qu'elles ne pouvaient pas en parler avec d'autres femmes.

C'était une situation bien plus difficile à vivre pour les femmes que pour les hommes parce que justement

elles étaient toutes seules avec les charges financières, le budget à boucler, le loyer à payer.

Alors que les hommes se retrouvaient dans le chantier, dans la lutte, ils se remontaient mutuellement et puis nous on était là, au dehors, enfermées avec nos difficultés, en retrait de toute action, de toute discussion. On se sentait en dehors de la grève.

Mais financièrement, vous vous en sortez comment ?

Pour la femme on a parfois l'impression de vivre les difficultés financières un peu toute seule.

De toute façon, c'est la femme qui tient le budget. Le mari dit : "débrouille-toi !".

Mais vous devez avoir du mal à vous en tirer, non ?

C'est sûr, il y a le renouvellement des vêtements au changement de saison, les enfants ont grandi, c'est pas le mari qui s'en soucie.

On a vécu d'autres conflits en 1955. A l'époque on n'avait pas d'enfants, pas de grosses charges à payer. On se contentait de peu, de caisses en bois. On n'avait moins de consommation, pas de voiture, pas d'achat de logements.

Qu'est ce qui vous a poussé à vous réunir ?

L'impression de subir cette grève. L'argent, on n'en a pas eu le mois dernier, on n'en mourra pas, on remontera le courant.

Ce qui est perdu est perdu mais c'est pas une affaire. C'est surtout le fait de la subir : on entend dire par nos maris : il y a une réunion on ne sait pas ce que cela donne, combien de temps cela va durer.

Nous les femmes, on n'y participe pas, c'est démoralisant, on ne voit que les aspects matériels des choses.

Ce qui était surtout difficile, c'était la première semaine. Moi, j'ai été révoltée par cette espèce d'incertitude.

Maintenant on est dedans, il faut tenir et puis on se dit qu'il ne faut pas que tout ce qu'on a supporté soit pour rien. Faut pas décrocher.

On se disait au début, ce n'était pas le moment de faire une grève avec la rentrée, les difficultés.

Et puis en raisonnant bien on se disait, ce n'est pas tellement l'histoire des pendules comme disait la presse au début. On s'est rendu compte par nous mêmes que ce n'était pas l'affaire des pendules mais l'avenir de la Navale, de toute la région.

Dans deux ans, s'il y a une fermeture qu'est ce qu'on fait ?

Chômeurs, il n'y a plus d'espoir. Chômeurs c'est une situation pire que grévistes. Il n'y a pas de travail pour les jeunes, pour les femmes, pour personne, alors quand on arrive autour de la quarantaine !

On garde espoir, on voudrait que ça reprenne mais pas dans n'importe quelles conditions. Il ne s'agit pas d'avoir perdu tout ce temps pour se retrouver dans deux ans sans rien.

Il y a eu une réunion de femmes mercredi. Et maintenant que comptez-vous faire ?

On voudrait que les femmes participent plus activement. Si les femmes se connaissent entre elles, ce serait déjà beau. On se sentirait plus fortes.

Beaucoup de maris ne sont pas toujours d'accord pour que les femmes se retrouvent entre elles. Mais nous on ne les empêche pas de se réunir quand ils le veulent.

Nous on ne voit pas pourquoi on n'essaierait pas de se rencontrer, se comprendre et voir ce qu'on pourrait faire.

Qu'allez-vous faire dans l'immédiat ?

On doit aller à Cambronne pour obtenir un dégrèvement des impôts locaux et faire une démarche à l'office HLM pour avoir un report des loyers.

On a également organisé une garderie avec des filles bénévoles. Ce n'est pas une initiative des syndicats qui eux nous ont prêté les locaux mais c'est parti des femmes qui ont essayé de s'organiser elles-mêmes, entre elles.

Ce qu'on déplore, c'est que très peu d'hommes prennent en charge la garde des enfants. C'est pour cela que l'on s'organise nous-mêmes.

Les hommes n'en sont pas là. C'est dommage parce qu'on est deux à faire des gosses, on doit être deux à les garder.

NOTE APL

Radio Libre a été brouillée mais vous êtes bien brouillons messieurs les brouilleurs : l'émission a été audible en plusieurs endroits à Nantes.

Il nous a semblé utile d'en reprendre des extraits.

# Dubigeon : vers un DURCISSEMENT ?

Les travailleurs de Dubigeon viennent de terminer leur sixième semaine de grève et rien ne laisse prévoir une issue prochaine.

Pourtant, cette semaine marque peut-être un tournant car, si la combativité des ouvriers n'a pas diminué, on sent bien que l'attente actuelle habilement entretenue par la direction et le médiateur, ne peut durer longtemps encore.

Chacun se fait peu à peu à l'idée qu'il va peut-être falloir frapper un grand coup.

De cette détermination, sous laquelle on sent grandir l'amertume et la colère, quelques exemples :

**MARDI 18** : après la prise de parole sur le chantier en début de matinée, un cortège se dirige vers la gare SNCF.

Plusieurs voies sont occupées et la circulation est interrompue une bonne heure.

## UNE ANECDOTE REVELATRICE

La CGC, qui a pris dès le début fermement position pour les grévistes, réunit ses adhérents à la mairie de Chantenay.

Certains militants ouvriers ne cachaient pas leur crainte d'un revirement de situation imposé par les plus mous.

Mais la section CGC prend les devants et dès le début de la réunion réaffirme sa volonté de continuer tant que la négociation n'aura pas commencé.

Aussitôt, on entend un bruit de chaises et environ 60 personnes quittent la salle, dépitées...

## MERCREDI 19

Les "femmes de DUBIGEON", brisant l'isolement et le silence, entrent de plain-pied dans la grève.

Selon les anciens, il faut remonter vingt ans en arrière pour se rappeler une telle détermination.

L'idée d'une réunion de femmes est venue de quelques unes qui s'étaient rencontrées au moment de la vente de provisions des paysans et lors du gala de soutien samedi.

Pas d'opposition syndicale mais la CGT, plus réservée que la CFDT,

demandait que des délégués soient constamment présents. Toutes parlèrent de leur isolement né de la coupure entre la vie de l'homme sur le chantier et celle de la femme à la maison, du poids de la grève sur le budget familial etc...

De tout cela ressortait une évidence : la grève de Dubigeon, c'est aussi la grève des femmes.

Déjà, il a été convenu qu'une délégation tentera d'obtenir un report de paiement des impôts et des loyers.

Mais certaines ne veulent pas se contenter de la gestion du budget familial et désirent intervenir auprès des hommes dans les actions à venir.

Et au-delà, les liens déjà créés permettent peut-être d'aborder collectivement les problèmes propres des femmes.

## JEUDI 20

La journée nationale d'action dans la métallurgie réunit 3 000 travailleurs dans le centre de Nantes.

La manifestation se dirige immédiatement vers la Chambre de Commerce qui est occupée.

L'occupation dure environ une heure pendant laquelle quelques bureaux sont "visités" et des prospectus vantant l'action patronale sont dispersés.

Au dehors, les ouvriers traquent des inscriptions à la peinture qui seront rapidement effacées dans l'après-midi.

Les délégués des fédérations de la métallurgie CGT et CFDT affirment que la lutte de Dubigeon est un "exemple national" qu'il ne s'agit pas de laisser isolé.

## VENDREDI 21

De 9 H 30 à 10 H 30, environ 400 travailleurs bloquent le pont de Pirmil, filtrent les véhicules, distribuent des tracts et bousculent un peu les conducteurs des grosses voitures qui refusent de les lire.

L'après-midi, un face à face entre les syndicats et la direction doit avoir lieu.

Il faut savoir que c'est la première rencontre depuis le début du conflit.

Jusqu'alors, le médiateur, directeur régional du travail, n'avait pas jugé bon de proposer cette réunion car les points de vue étaient trop différents !

Bon moyen de tableur sur le découragement des grévistes. Au contraire, ces dérobades n'ont servi qu'à accentuer la détermination générale.

En réalité, il suffirait que cette première rencontre soit un échec

(et les gens ne sont pas optimistes tant le patronat est intransigeant) pour que la grève prenne une autre dimension.

Déjà, les anciens évoquent aux plus jeunes leurs souvenirs des grandes grèves des années cinquante.

Il avait alors fallu la violence pour que les ouvriers soient pris au sérieux.

Correspondant APL

## Dubigeon-Lmt : solidarité réprimée

Mardi 18 octobre, une collecte de solidarité avec les travailleurs de Dubigeon a été effectuée par les sections syndicales CFDT et CGT dans l'enceinte de LMT (importante boîte de télécommunication) mais dehors, aux portes du restaurant.

A la suite de cela, 10 délégués dont 8 CFDT se sont vus sanctionnés d'un jour de mise à pied.

Le motif de la sanction est donc la collecte, pour cela la direction se sert d'un passage du règlement intérieur qui dit :

"Tout acte de nature à troubler le bon ordre et la discipline est interdit, sont notamment considérés comme tels : (suivent plusieurs énumérations dont celle ci) : procéder à des quêtes ou à des collectes sans autorisations.

Il est bon de souligner que fréquemment des quêtes pour les mariages, décès etc. sont effectuées.

Dans ces cas là la direction ne pose pas de problèmes.

C'est donc bien un acte syndical qui est sanctionné.

Aujourd'hui, être solidaire de travailleurs en grève c'est une faute grave qu'il faut réprimer.

A travers ces mises à pied, ce sont les droits de tous les travailleurs qui sont bafoués, ici à LMT mais aussi en général.

C'est la lutte des travailleurs de Dubigeon qui est sanctionnée.

Nous nous emploierons à faire connaître partout les méthodes fascistes de la direction LMT et à obtenir gain de cause.

Section CFDT LMT - Orvault le 20 octobre.



# SCÈNE DE CHASSE EN VENDÉE

" INNOVA - FRANCE " La Verrie

- Un patron de droit divin ;
- Une région soumise au paternalisme patronal ;
- Une région soumise à une forte récession ;
- La médecine patronale.

## Le Décor

Monsieur Vigneron, petit patron gris et fade au visage sec comme ses méthodes, emploie 250 personnes dont 190 à la Verrie (80 % de femmes).

Son usine de chaussures Inova - France (peut-être à-t-il rêvé d'être multinational) tourne sans syndicat mais avec un comité d'entreprise maison. (une seule entreprise locale possède un syndicat).

La Verrie, petite ville au nord est de la Vendée (haut bocage) dans une région particulièrement touchée par le chômage.

La situation de l'emploi est soumise presque totalement au marché de la chaussure et de l'habillement.

Au chef lieu de Canton : Mortagne (5 000 habitants), le nombre de chômeurs vient de passer, du 17 juin au 15 octobre, de 45 à 124 et aucune possibilité de reconversion n'est envisagée.

La région du Haut Bocage vendéen passe dans la même période de 736 à 1248 chômeurs.

1<sup>ère</sup> affaire

11 mai 1977

Mr Chapdelaine est envoyé faire de la peinture à l'extérieur en haut d'une échelle alors qu'il vient de congé maladie pour angine de poitrine.

Il refuse car ce n'est pas sa catégorie et il est licencié pour faute grave.

En fait, le patron n'admet pas que l'on soit malade ! Et de plus son employé a osé claquer la porte

au nez du médecin de l'entreprise venu faire une contre-visite.

Les prud'hommes ne retiendront pas la faute grave.

Une claque Vigneron !!!

## la médecine au service des patrons.

Alors que dans la métallurgie les patrons se servent d'une formulation équivoque de la convention collective pour essayer d'imposer des contre-visites médicales ; dans la chaussure, le patronat se contente du simple rapport de force dans les petites boîtes peu syndicalisées pour essayer de l'imposer.

VIGNERON est à la tête de cette tentative. Il a déjà envoyé une lettre aux médecins de la région dont voici un exemple :

INOVA FRANCE

Le 28 décembre 76

Docteur,

Nous vous faisons part que vous avez accordé un certain nombre d'arrêts absolument injustifiés.

De ce fait, un dossier a été établi en votre nom où figurent les personnes de notre établissement pour lesquelles vous avez accordé des arrêts et où lors de la contre-visite, les personnes ont été considérées nullement malades, l'arrêt étant demandé, soit pour garder un enfant, soit pour prendre des vacances en même temps que le mari ou pour d'autres motifs divers.

Vous n'ignorez pas les conséquences graves qui peuvent découler de ces abus, aussi nous ne saurions trop vous recommander d'être très vigilants.

Veuillez agréer Docteur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Depuis, Vigneron cherche systématiquement des ennuis aux personnes revenant de congé maladie, et retire d'office le complément de la Sécurité Sociale que l'entreprise doit verser conformément à la convention collective aux personnes refusant la contre-visite médicale.

## 2<sup>ème</sup> affaire

VIGNERON décide de faire récupérer le pont du 14 juillet (le 15 étant un vendredi), le samedi précédant cette semaine, alors que la boîte tournait à 45 heures.

M. B., un employé, refuse.

Le lundi suivant il est mis à pied trois jours, aussitôt une cinquantaine d'ouvriers débrayent et manifestent à la porte de l'usine.

Le patron appelle les flics pour vider M. B. qui refuse de sortir.

## 3<sup>ème</sup> affaire

A la fin de la manif, une employée ne retrouve pas son poste.

Pour la direction, c'est une "forte en gueule" qu'il faut casser. "Aujourd'hui, corvée de chiottes, comme hier !"

La fille refuse et est vidée pour faute grave.

Les prud'hommes refusent la faute grave.

Deuxième claque Vigneron !

## 2<sup>ème</sup> affaire (suite)

Suite à la manif de juillet, M. B. et Chantal M. sont accusés de désorganiser le service et sont alors étroitement surveillés (plus le droit de dire un mot, de se déplacer, de faire quoi que ce soit).

Ils décident de monter une section syndicale CFDT. C'est le comble Mr VIGNERON !!!

Le patron porte alors plainte pour vol de bouts de planches contre M. B. Les gendarmes perquisitionnent et... ne trouvent rien.

Le patron ne s'avoue pas vaincu, il met à pied M. B. pour déplacement dans l'usine et licencie Chantal M. (enceinte) pour désorganisation du travail et refus d'obéissance.

L'inspecteur du travail refuse alors que le patron fait voter son comité d'entreprise pour le licenciement.

## la coupe est pleine

La CFDT réagit, le climat de la ville trop endormie commence à chauffer.

Une bataille s'engage pour l'élection des délégués, de nombreux tracts (une dizaine) sont distribués dont voici des extraits :

"La direction essaie de démanteler l'équipe de futurs délégués en envisageant de nouveaux licenciements parmi ceux qui n'ont qu'un désir : aider les travailleurs.

"De quoi a-t-elle peur ? On pourrait croire qu'elle ne respecte pas les lois et les droits des travailleurs.

### résultat des élections

du 21-10-77

Inscrits : 158 - Votants : 128

Nuls : 9 - CFDT : 71 - blancs : 48

Un deuxième tour sera donc nécessaire.

A noter que le patron s'est démené comme un beau diable pour expliquer aux ouvriers que c'était insuffisant de rayer des noms sur la liste et qu'il fallait voter blanc pour pouvoir présenter une liste maison au second tour.

Il a été suivi partiellement puisqu'un deuxième tour est nécessaire, mais la CFDT est bien placée pour avoir une majorité relative.

### correspondant epl



# Proces en appel: LE 26 OCTOBRE

## UN GRAVE ACCIDENT DU TRAVAIL A NANTES

### LE 12 SEPT. 1974 A L'AUBE

Un dégagement de vapeurs nitreuses du à une surchauffe et à un bourrage de matières provoque la mort de quatre ouvriers de la Société des Fertilisants de l'ouest de Chantenay.

D'autres sont gravement marqués pour la vie.

Le rapport de police retient la qualification d'homicide involontaire par imprudence.

Le 3 juin 1976 au tribunal de Nantes, le patron de l'usine est relaxé.

## LES FAITS

Une usine très vétuste, locaux et matériel fonctionnaient à saturation avec un personnel insuffisant 140 personnes.

Les ouvriers travaillent en 3/8, 24 H sur 24, l'usine tourne 7 jours par semaine, sans arrêt, pour le nettoyage et l'entretien.

Pour toutes ces insuffisances la direction prétextait la fermeture prochaine, mais trois ans plus tard, l'usine tourne encore...

La rentabilité passait avant la sécurité et pourtant, les pannes devenaient fréquentes.

LE 9-12 (produit fabriqué) un engrais constitué par un mélange de nitrate d'ammoniac de super-phosphates de chlorure de potassium et comme tous les engrais contenant du nitrate d'ammoniac, le produit risquait de se décomposer, phénomène très grave car la décomposition dégage des produits très dangereux, même mortels (oedèmes du poumon).

## DEUX SEMAINES AVANT: UN ACCIDENT.

Deux semaines avant l'accident, une décomposition au stockage avait eu lieu.

Des examens au sein de la société concluaient que cette décomposition ne pouvait avoir lieu à moins

de 270 °

Or, il y avait une inconnue puisque la température au stockage est inférieure.

Et pourtant, les enseignements ne sont pas tirés et la fabrication continue.

Rien n'est fait pour sensibiliser les travailleurs, ni mesure de première urgence prise.

Lors de l'accident de septembre, les masques étaient dans les armoires et les cartouches de gaz inadéquates.

Alors qu'une réaction imprévue et inexpliquée s'était produite, il aurait au moins fallu en tirer toutes les conséquences en renforçant les mesures de sécurité à tous les stades de la production.

## LE FONCTIONNEMENT DE LA PRODUCTION

Comme on le remarque sur le schéma (ci-dessous), plan très simplifié - il y a essentiellement deux circuits : un circuit de fabrication qui, comme son nom le laisse présager, sert uniquement à la production d'un engrais homogène partant de diverses composantes ; un circuit de "recyclage" utilisé en cas de problèmes lors du déroulement du premier processus.

### LE CIRCUIT DE FABRICATION

Les composantes sont introduites en (A) dans un granulater où elles sont brassées, homogénéisées, humidifiées.

Par un système de tapis roulants, elles arrivent dans un séchoir (B) ; l'engrais y est séché au moyen d'un brûleur.

A la sortie du séchoir, la matière étant brûlante, un ventilateur (C) est chargé de la refroidir et de prévenir tout risque d'émanations nocives.

Signalons d'ores et déjà qu'au moment de l'accident, ce dispositif n'existait plus ; l'aérateur avait

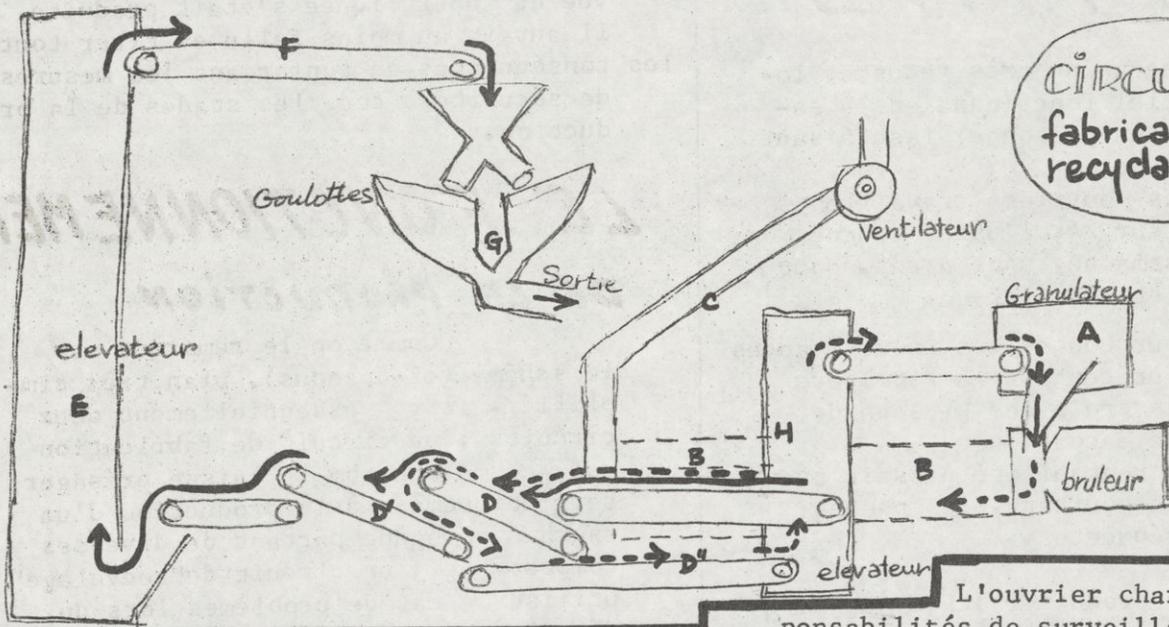
été obturé quelques temps auparavant.

Le produit est ensuite véhiculé par les tapis (D) et (D') ; l'élevateur (E) l'amène sur un dernier tapis (F) ; enfin, l'engrais est "tamisé" par des "goulottes vibrantes" (G) avant de sortir du circuit et être stocké.

LE CIRCUIT DE RECYCLAGE

Lorsque pour une cause quelconque - par exemple ennuis à l'élevateur (E) - le processus de fabrication ne s'effectue pas régulièrement, on court-circuite la production en mettant le mécanisme en position de recyclage.

Comme on le voit sur ce schéma, le processus est le même en ce qui concerne le granulater (A), le séchoir (B) et le premier tapis (D), mais à partir du tapis (D'), le circuit s'inverse ; le produit emprunte un tapis (D'') puis l'escalateur (H) pour revenir →



→ à son point de départ. Nous sommes en circuit fermé.

Une remarque est à faire ici. Les circuits, bien avant l'accident, avaient subi des modifications.

Initialement, aux tapis (D) et (D') d'autres faisaient suite.

L'écoulement et la répartition du produit étaient meilleurs mais le processus, plus long, diminuait la rentabilité, d'où raccourcissement opéré tant sur le plan du circuit de fabrication que sur celui du recyclage.

La réduction du circuit imposait, lors de la mise ne recyclage, l'arrêt du brûleur car l'engrais en repassant trop souvent devant celui-ci, un phénomène de surchauffe n'était pas exclu.

L'ouvrier chargé des responsabilités de surveillance est responsable du poste de nuit il met le circuit de recyclage sans arrêter complètement le brûleur.

A 5H lorsque les ouvriers de l'équipe du matin prennent leur service, l'engrais entre en décomposition. Un nuage de gaz nitreux asphyxie les ouvriers.

Quatre meurent. Au moment des premiers secours, de l'oxygène est administré aux accidentés, les sauveteurs n'ayant reçu aucune indication sur la nature des soins.

En effet, les imprimés de recommandations aux premiers secours étaient égarés.

C'est grave quand on sait que l'oxygène est à interdire dans ce cas...

L'ACCIDENT

Le 12 septembre 1974 l'équipe de nuit achève son service lorsque la goulotte vibrante d'alimentation (des cribles) s'encrasse.

La matière ne s'écoulant plus, il y a accumulation d'engrais.

## OBLIGATION DE RÉSERVE

Le médecin du travail reconnaît que le produit est très dangereux, que l'usine de Chantenay manquait totalement d'ingénieurs et de techniciens.

Il dit son impuissance dans sa tâche de prévention car toutes ses initiatives se sont heurtées à la politique centrale de la direction.

L'ingénieur de la sécurité sociale se retranche derrière "l'obligation de réserve".

Le directeur de l'usine se refuse à tous renseignements.

## LA POSITION DE LA CGT

Pour la CGT l'objectif productivité passait avant toute chose et surtout la sécurité depuis des années.

Deux exemples de cette politique :

1 - Personnel insuffisant et sous qualifié, manque d'information du personnel au sujet des dangers liés au produit fabriqué.

2 - L'entretien se dégradait toujours plus ; 15 jours d'arrêt pour entretien en 1974 contre 4 semaines avant. L'atelier était dans un état déplorable.

3 - Minimisation des dépenses en matière de sécurité malgré les demandes du Comité d'hygiène et de sécurité.

4 - Modification des circuits par raccourcissement des tapis, suppression du ventilateur.

## LES CONSÉQUENCES

L'enquête policière aboutit à la qualification d'homicide involontaire par imprudence contre la direction.

L'inspecteur du travail prit deux mesures :

- arrêt de la fabrication de l'engrais 9 - 9 - 12 tant que les résultats de l'expertise n'auront pas été publiés et que des mesures de

→ sécurité adaptées n'auront pas été mises en place.

- Trois infractions sont notifiées à l'encontre du PDG de la Société et du directeur de l'usine ; elles concernent la violation d'article du Code du Travail (L 232 - 1 ; L 233-1 ; R 232- 6 al. 2).

Aujourd'hui, l'atelier est reconverti dans la production d'un engrais sans danger et la direction a du appliquer des améliorations dans le fonctionnement de l'unité de production :

- modifications techniques du circuit de fabrication ;

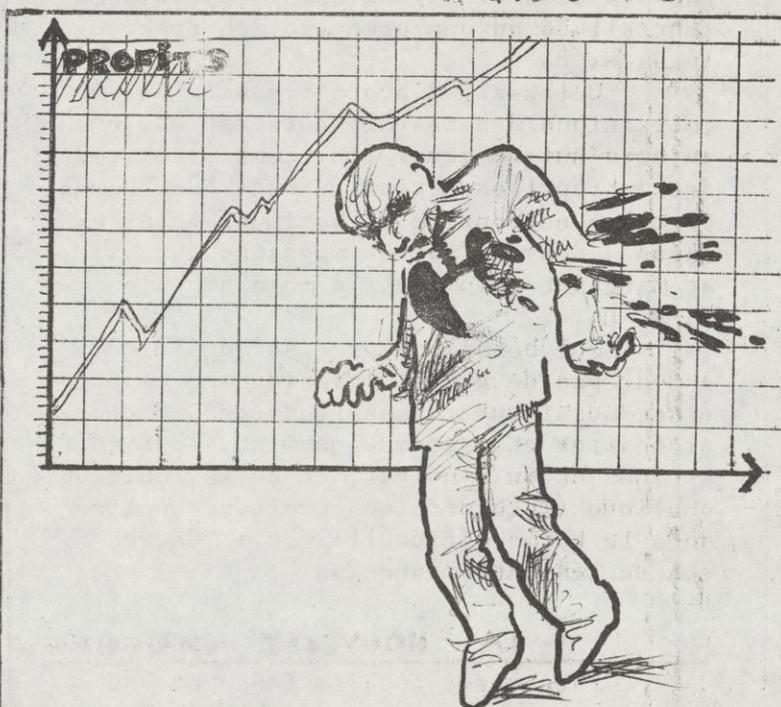
- information et sécurité des travailleurs.

## POURQUOI UN PROCÈS EN APPEL

La mise en cause de la responsabilité de la direction et sa reconnaissance par le tribunal entraîne des conséquences sur le dédommagement financier des familles.

Avec le compte-rendu du procès nous nous proposons d'expliquer comment la sécurité sociale indemnise car dans le cas qui nous occupe ni l'assistante sociale ni les enquêteurs de la Sécurité Sociale n'ont donné toutes les informations nécessaires aux familles.

ENQUÊTE APL



APRES L'ASSASSINAT  
DE BAADER

# l'extrême-gauche en RFA

Pour éclairer la situation politique de la R. F. A., il convient de ne pas calquer les schémas politiques français, l'Allemagne possédant un système bien particulier, dans lequel ne s'oppose au pouvoir, aucune réelle gauche institutionnalisée, mais seulement une extrême gauche marginalisée.

Ces caractéristiques ont préfiguré et préfigurent au développement des luttes très particulières allant des mouvements spontanéistes jusqu'à la résistance armée.

L'électeur allemand se voit imposer un choix exhaustif. Jugez-en : d'un côté, et actuellement au pouvoir le S. P. D. F. D. P. représentant les pseudo - socio-libéraux ; de l'autre, le C. D. U. - C. S. U. qui représente une tendance franchement réactionnaire.

Hormis ces deux grands partis qui animent la quasi totalité de la vie politique allemande.

Existe bien sûr un P. C. (D. K. P.) en complète désuétude (1 % des électeurs) du fait de la proximité de l'est.

## SYNDICATS

Quant aux travailleurs, il est bon de préciser qu'ils sont réunis plus qu'organisés dans des syndicats corporatistes centralisés en une organisation appelée le D. G. B.

Celle-ci, d'abord financée par les cotisations des travailleurs est devenue aujourd'hui un trust finançant à son tour des entreprises capitalistes ("Nene Hermat première entreprise du bâtiment en Allemagne ; des chaînes de magasins etc...) et marchant main dans la main avec le S. P. D.

Nul besoin de préciser qu'il n'y a donc pas de grèves politiques ; de préciser aussi que toutes tendances révolutionnaires et systématiquement, sont exclues et du syndicat, et de la fonction publique (interdictions professionnelles dont le terme officielle est : "décret contre les extrémistes").

## LA NOUVELLE GAUCHE.

Face à ces institutions est née en Allemagne vers les années 1967, une nouvelle gauche révolutionnaire, née

spontanément des grandes manifs contre le Viet Nam, la visite du Shah d'Iran, et l'assassinat de Benno Ghresorg le 2 juin 1967 (étudiant tué par les flics).

En 1967/68, la S. D. S. était l'organisation qui regroupait toutes les tendances d'extrême-gauche allemande.

De son morcellement sont nés les groupes maoïstes (K. P. D., K. P. D. M. L. K. B. V., K. A. B. D. \*) dans un premier temps représentatifs de la majorité de l'extrême gauche (surtout à Berlin) et qui ont par la suite perdu du poids au profit des spontanéistes et des groupes de base.

## GROUPES DE BASE.

Ces groupes de base s'infiltrèrent dans les syndicats et travaillent dans les universités, dans le mouvement anti-nucléaire, et dans les quartiers (soviets de locataires, crèches ...), créant tout un mouvement parallèle (presse librairie, éditions, cafés, théâtres ...)

## SPONTANÉISTES.

Les spontanéistes, qui peuvent également appartenir aux groupes de base, représentent une des principales tendances de l'extrême-gauche et se caractérisent par des actions spectaculaires et violentes cherchant une dialectique entre la lutte révolutionnaire et l'émancipation personnelle.

Toutefois, leur violence se démarque de celle de la R. A. F. (Fraction Armée Rouge) en ceci qu'elle n'est pas terroriste.

## LA "DEMOCRATIE" ALLEMANDE

Pourtant, quelque contestées que puissent être les actions violentes des groupes Baader-Meinhof, tantôt qualifiées d'inhumaines ou suicidaires, elles auront au moins montré (mais à qui ?) ce qu'était la démocratie allemande, prête à outrepasser ses propres fondements et, sa propre morale pour défendre ses intérêts.

En effet, devant la détermination sans limite de la résistance armée, elle n'avait pour toute possibilité de survie qu'être plus inhumaine et plus radicale encore, niant ses

racines mêmes, ces valeurs morales sur lesquelles elle pose son existence ; assassiner Baader derrière une sombre mascarade dont elle saura tirer toutes les possibilités démagogiques qu'on lui connaît.

Par un muselage quasi systématique des médias, elle diffuse une vision et une pensée unique : celle de la victoire de la raison, du bon-sens et de la sociale-démocratie sur les cinglés de tous poils ; victoire, bien sûr, de l'ordre naturel des choses sur la déraison.

On n'oubliera pas qu'une nouvelle fois, elle a su jouer et se jouer de l'indignation des masses.

### UNE EXTRÊME-GAUCHE ISOLÉE

Car, ne nous leurrions pas : si l'extrême gauche a réussi à développer une presse parallèle, celle-ci restant régionale et tournée presque uniquement vers les milieux révolutionnaires.

En effet, contrairement à la grande presse, elle ne passe pas par les kiosques, et autres diffuseurs et se trouve complètement coupée du grand public qui ne subit que l'information gouvernementale.

Les actions de la R. A. F. ne sont responsables de la promulgation des lois d'exceptions que dans la logique du pouvoir qui utilise ces actions comme un alibi pour faire appliquer des lois existant depuis plus de 10 ans et qui visent plus

(\* - KPD : parti communiste allemand  
KPDML parti communiste marxiste léniniste - KBV : union communiste allemande de l'ouest - KABD : union communiste ouvrier allemand (très très minoritaire).

toutes formes de contestations que des actes de résistance armée.

Cependant, cette accélération du processus laisse l'extrême gauche encore plus démunie face à un gouvernement qui semble pouvoir imposer un climat de "chasse aux sorcières" et qui s'appuie pour la première fois sur un mouvement de masse de population allemande qui se sent personnellement attaquée par les membres de la R. A. F.

Peut-être qu'aujourd'hui, seul le mouvement anti-nucléaire peut encore rassembler suffisamment de monde pour une lutte efficace contre le pouvoir.

Il mobilise, outre les spontanéistes et l'extrême-gauche, toute une partie de la population, qui représente le seul espoir réel de populariser la lutte.

### GROUPE ALTERNATIF



## COMPTE-RENDU DU PROCES DES JEUNES DE KERLEDE

la semaine prochaine

Faute de temps

JUGEMENT RENDU LE 28 OCTOBRE

# LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE NANTES, NORD: TEST POUR LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ

Logiquement début novembre, l'enquête d'utilité publique du P.O.S.\* doit être lancée. Or, le P.O.S. de NANTES-nord a été fait par l'ancienne municipalité ; y ont participé Routier-Prévost, Robet et Chauvel. La nouvelle municipalité de gauche élue par les habitants des grands ensembles de la périphérie de Nantes (Nantes-nord a voté à plus de 60 % pour la garder), peut-elle mener dans ces quartiers la même politique en matière d'urbanisme que l'ancienne de droite ?

Pour les associations de Nantes-nord, il n'en est pas question. La C.S.C.V. (confédération syndicale du cadre de vie ex. R.P.F.) et le G.A.N.N. (Groupe d'action Nantes-nord) ont tenu une conférence de presse le 19 octobre. C'est d'ailleurs la première fois que ces deux associations travaillent ensemble. La C.S.C.V. était implantée surtout à la Boissière alors que le G.A.N.N. l'était plus au Bout des Landes, Bruyères. Deux associations différentes, la C.S.C.V., une structure de type syndical le G.A.N.N. un groupe de militants et d'habitants qui se rencontrent quand il y a une action précise à mener.

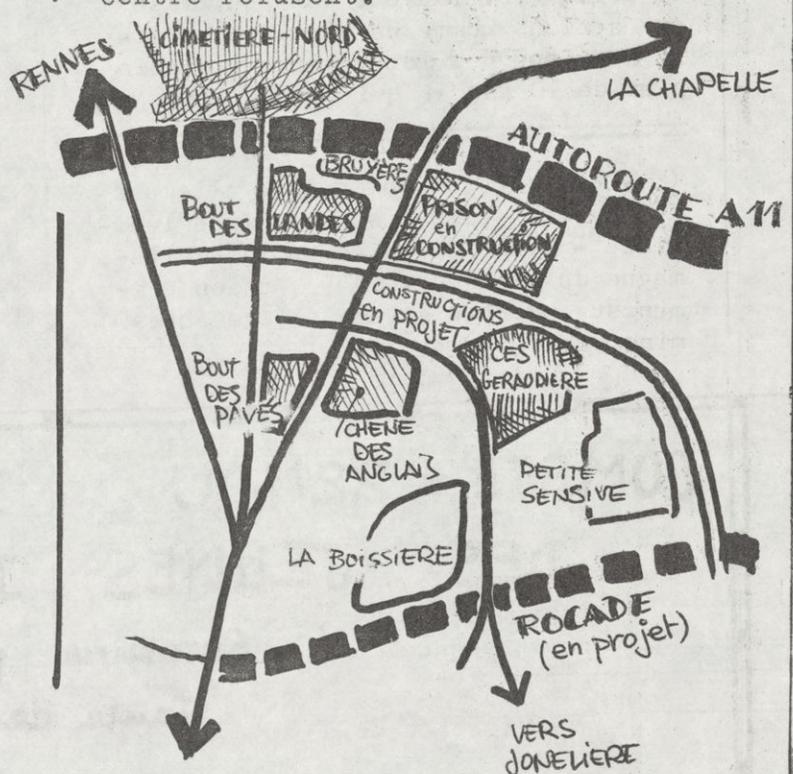
Ces deux associations ont d'abord commencé par essayer de comprendre les documents du P.O.S., puis de les analyser et en dégager l'essentiel. En effet, le P.O.S. est un ensemble de documents très technique, dans lequel les gens sont noyés et n'arrivent pas à en saisir les enjeux. Maintenant les associations vont informer la population de l'avenir de leur quartier, (le P.O.S. prévoit l'aménagement des quartiers pour 7 ans, pour avoir une critique collective qui puissent déboucher sur des contre-propositions.)

## \* PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

La réunion du vendredi 21 octobre a réuni plus de 100 personnes à la Boissière.  
L'assemblée a voté une motion, demandant l'annulation du P.O.S. et a décidé de tenir des réunions dans chaque quartier de Nantes

Pour ces associations, le P.O.S. tel quel est inacceptable :

- il n'a pas été conçu pour les habitants du quartier et ceux-ci n'ont jamais été consultés.
- aucun emploi n'est prévu pour les gens qui habitent dans le quartier, le secteur sera toujours une cité dortoir,
- alors que la population a toujours montré son hostilité envers les autoroutes qui coupent le quartier, d'autres sont prévus au P.O.S. Ces voies ne sont en effet pas faites pour améliorer les relations du quartier, mais ce sont des voies à l'échelle de l'agglomération, comme le sont la prison, le cimetière. Les gens ne veulent pas que Nantes-nord soit le dépotoir de tout ce que les quartiers du centre refusent.



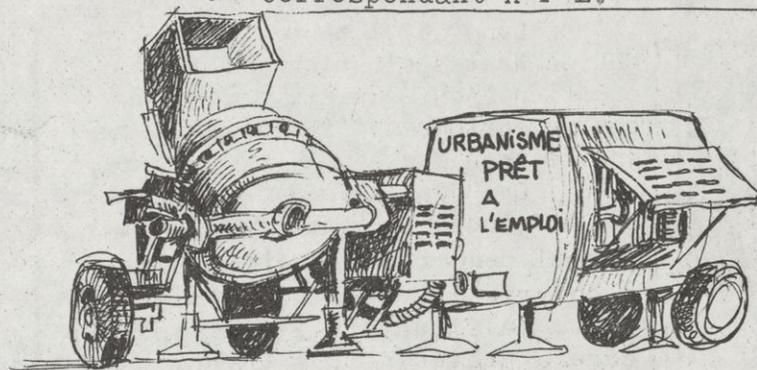
• des espaces verts existent mais ils seront grignotés par l'urbanisation et se situeront de l'autre côté des rocade donc inaccessible. Par contre à la Jonelière, près d'un cadre agréable (l'Erdre), on prévoit une zone d'habitations de haut standing. Dans cette zone on détournera la circulation routière afin d'assurer la tranquillité des gens.

• enfin, on entasse les gens les uns sur les autres mais on prévoit un cimetière de 68 ha avec des caveaux individuels.

Le G.A.N.N. et la C.S.C.V. demandent donc l'annulation et la remise en étude de ce P.O.S. qui doit tenir compte en premier lieu de l'avis des gens du quartier... Ils exigent en outre la suppression de la rocade (Pont-du-Cens - la Rivière) la remise en étude du projet de l'autoroute A 11, l'amélioration de la construction de nouvelles cités et la conservation des espaces verts.

Dés réunions vont se tenir dans chaque cité du quartier afin de discuter des contre-propositions avec les habitants. La nouvelle municipalité qui a axé sa campagne électorale sur le fait que Morice ne faisait rien pour les cités périphériques, est maintenant interpellé publiquement par ces deux associations. Elle devra choisir entre la satisfaction de la population de ce quartier (à dominante ouvrière) ou continuer la politique de Morice.

Le correspondant A P L.



## UN PETIT CAFÉ

## POUR LA CENTRALE

Cheix en Retz, commune de 350 habitants visé par la centrale... Y est installé un gros commerce de matériel agricole tenu par Mr Tabar. De plus, celui-ci est conseiller municipal à Cheix. Celui-ci fait une demande en mairie pour qu'un de ses ouvriers puisse installer un bistrot sur Cheix. La mairie transmet à l'équipement

départemental qui refuse par deux fois. Alors pour arriver à ses fins, Mr Tabar ne passera plus par la mairie mais fera sa demande personnellement et directement et recevra alors un avis favorable d'où cette lettre que nous envoie un citoyen de Cheix.

### **Lettre ouverte à monsieur le directeur départemental de l'équipement**

Je vous rappelle que suite à une réclamation d'un éventuel acquéreur des parcelles, 272, 275, Section B, Commune de Cheix en Retz, appartenant à Mr Vallée, sur lesquelles celui-ci désirait implanter un débit de boisson, Monsieur le Maire de Cheix en Retz vous a formulé une deuxième demande d'urbanisme.

Comme la première, cette deuxième demande est refusé par vos soins et par Mr le Préfet. Les arguments évoqués en votre lettre sont d'ailleurs très justifiées.

Dans un troisième temps, l'intéressé formule une autre demande, sur sa propre initiative. Je ne sais quels arguments vous ont amené à changer d'avis puisque le 28 septembre 1977, un avis favorable est reçu en Maine.

J'estime qu'il y a là un abus de pouvoir à ridiculiser Monsieur le Maire de Cheix en Retz. : pour preuve le refus catégorique du 9 septembre 1977, suivi d'un avis favorable à un particulier le 28 septembre 1977. Une affaire particulièrement louche et scandaleuse.

Un citoyen de Cheix.

## PAS DE 2<sup>eme</sup> CENTRE D'AVORTEMENT et CONTRACEPTION à NANTES

Lundi 17 octobre, le C.A. du CHR de Nantes s'est opposé à la création d'un deuxième centre de contraception et d'interruption de grossesse à Nantes.

Or, dès la fondation du centre de St Jacques il était évident que ce seul centre ne pouvait suffir à couvrir les besoins du département. La situation s'était encore aggravée depuis un an, mais l'éventualité de l'ouverture dans les prochains mois, d'un 2eme centre à l'hôpital Laënnec, se précisait de plus en plus, tout le monde patientait et supportait les insuffisances du centre de St Jacques.

### bilan du Centre de St Jacques : insuffisances

-Le centre s'est ouvert le 7-4-75.

-Etant pratiquement le seul centre à fonctionner sur le département, (et la situation étant particulièrement catastrophique dans certains départements voisins, en particulier le Maine et Loire) il s'est trouvé l'objet d'une demande de plus en plus importante d'interruptions de grossesse :

- 2 091 IVG d'avril 75 à avril 76  
- actuellement : 10 à 16 par jour soit un minimum de 240 par mois.

Le centre s'est trouvé ra-

pidement saturé. Les conditions de travail du personnel se sont détériorées et le rythme des avortements est devenu vite incompatible avec un accueil satisfaisant des femmes et surtout un travail d'information et de contraception satisfaisant.

Il a donc été décidé de limiter le nombre d'IVG et le critère retenu a été géographique : ne seraient plus acceptées à St Jacques que les femmes de l'arrondissement de NANTES. La situation est devenue très difficile pour les femmes de l'arrondissement de St NAZAIRE (il existe un centre, mais très insuffisant), et franchement catastrophique pour les femmes des arrondissements d'A GENIS et CHATEAUBRIANT pour lesquelles il n'existe aucune possibilité locales.



RESULTATS : de plus en plus de femmes du département et satisfaisant pourtant aux conditions prévues par la loi (c'est à dire

grossesse inférieure à 10 semaines) vont être obligées de partir en ANGLETERRE.

D'après les chiffres du Planning familial :

- 190 femmes refusées par le centre de St Jacques ont été adressées en ANGLETERRE par ce mouvement en 75 (15 avril 75 au 31 décembre 75)

- ce chiffre est descendu à 98 en 1976.

- actuellement on assiste à une remontée importante du nombre de femmes refusées par St Jacques : 180 depuis le 1er janvier 77 au 11 octobre 77.

#### QUELLES SOLUTIONS SONT ALORS PROPOSEES A CES FEMMES ?

■ Le départ vers l'AN-  
GLETERRE surtout,

■ une clinique privée de la région nazairienne : tarif 1000F. L'avortement se faisant alors systématiquement sous anesthésie générale et l'hospitalisation pouvant atteindre 3 jours. (Rappel : l'arrêté du 20.3.75 prévoit que le tarif de l'avortement sous anesthésie générale avec hospitalisation inférieure à 24H. est de 600F. Le filon pour les cliniques privées est donc d'imposer 1 à 2 jours d'hospitalisation supplémentaires et d'augmenter ainsi leurs bénéfices.

■ Les cliniques de la région parisienne, mais cela devient de plus en plus difficile.

De plus, ces chiffres correspondent aux femmes qui, refusées par St Jacques, sont adressées au planning.

Il existe certainement de très nombreuses femmes isolées, non informées. De plus, ces solutions proposées par le Planning coutent cher : 1000F. minimum ; il est donc évident que les avortements clandestins existent encore et que de très nombreuses femmes y ont encore recours.

Devant cette situation, il était de plus évident que de nouveaux centres d'avortements devenaient indispensables à NANTES, CHATEAUBRIANT et ANCENIS. La situa-

tion semblait bloquée dans ces deux dernières villes (refus des Conseils d'Administration des hopitaux. Pourtant des médecins du centre de NANTES avaient proposé d'aller faire des vacations dans ces hopitaux...)

A NANTES, la solution semblait trouvée :

-des locaux étaient trouvés à Laënnec, aménageables avec un minimum de frais.

-un chef de service hospitalier était prêt à prendre la responsabilité de ce centre.

-une équipe médicale pouvait être constituée, des infirmières avaient postulé les postes.

-la direction de l'hôpital et le conseil municipal était d'accord.

Toutes les conditions étaient donc réunies pour ouvrir ce 2eme centre.

Le blocage est alors venu du Conseil d'Administration au cours de leur réunion du 17.10.77.

#### LE C.A. DU C.H.R.

Qui le compose ? :

-Chenard en est le président d'office,

-Lerat, chef de service de la maternité, fervent de laissez les-vivre, vient d'en être élu vice-président,

-Guillard, sénateur CNI

-Le Masne, conseiller général, républicain indépendant.

Les autres :

- 6 médecins hospitaliers, pour la plupart chefs de service et pas spécialement connus pour leurs opinions libérales : le doyen Malvy, le professeur Barrieu (patron de la dermato), le professeur Dupont (chirurgie thoracique à Laënnec, remarqué déjà pour ses positions représentatives en tant que président du conseil technique de l'école d'infirmières), le professeur Bouhour, le professeur Madec, le docteur Godin (représentant le Conseil de l'Ordre).

- 2 représentants syndicaux de F.O. et C.F.D.T.

- 1 avocat monsieur Mathorel (fils), la grosse tête du barreau,

- 1 représentant de la préfecture monsieur Bretécher,

- 3 conseillers municipaux : Mr Moreau P.C., Mme Broustal P.S., Mr Siegfried M.R.G.

- plus 4 autres membres : Mrs Fayau, Olivier, Chiron, Peyraud.

CONCLUSION : 18 hommes et 1 seule femme pour décider du sort des femmes.

Déjà au Conseil Municipal du 19.9.77, le problème du nouveau centre avait été soulevé.

Certains médecins hospitaliers avaient fait des interventions particulièrement intéressantes ! : par exemple : le professeur Dupont: "La première des urgences de l'hôpital Laënnec consiste dans l'aménagement de la chirurgie thoracique et cardio-vasculaire" !

Urgence pour qui ?

De plus, les locaux prévus pour le centre d'avortements et contraceptions, ne pouvaient en aucun cas servir à la chirurgie thoracique.

Pour le professeur Barrière, "Les médecins qui ont accepté de travailler dans ce centre constatent une demande itérative de femmes, pour qui en réalité, l'interruption volontaire de grossesse, devient un moyen de contraception. Ce qui, toujours d'après lui, paraît sûrement, d'un point de vue du moins, très difficile à accepter".

A cela, on peut répondre :

- 1° c'est faux, au cours de la 1ere année de fonctionnement, on a constaté 24 récurrences de grossesse avec nouvelles demandes d'avortement sur 2 019 interventions. Soit, environ 2%, le taux actuellement tourne autour de 4%.

- 2° même si cela était vrai : qu'attend donc mr le professeur Barrière pour demander qu'on mette en place un nouveau centre, ce qui permettrait à l'information sur la contraception de se faire de manière plus efficace ?

Au cours de ce C.A., les représentants du Conseil Municipal, prirent position de manières très énergiques en faveur du nouveau centre et des discussions assez violentes eurent lieu avec le corps médical. La décision fut remise au prochain C.A. Celui-ci eut lieu le 17 octobre. Le débat sur le 2eme centre reprit à propos de la création de 4 nouveaux postes d'infirmières et d'aide-soignantes pour ce centre.

Un vote eu lieu alors : par 11 voix contre et 8 voix pour, le projet du 2eme centre à Laënnec était refusé.

Les membres du Conseil Municipal ont protesté contre cette décision ainsi que le M.F.P.F. (Mouvement Français pour le Planning Familial).

Devant cette situation, les femmes de NANTES se mobilisent pour exiger l'ouverture du 2eme centre.

Correspondance APL

## CHRONIQUE DE L'ACCOUCHEMENT ORDINAIRE

C'est en 1977 que j'ai écrit :

J'ai lu avec attention l'article sur l'accouchement à NANTES. Le fait relaté est malheureusement très courant (et n'est pas loin de là, l'apanage des cliniques privées : les maternités A et B du C.H.U. ont aussi leur incertitudes noires).

Il y a trois ans, nous avons eu affaire, ma femme et moi-même, à une de ces cliniques, d'ht nous avions retenu le nom sur le fait qu'elle possédait (et utilisait !) du matériel de réanimation correct...., et qu'elle avait (du moins à cette époque) sans doute, le taux le plus bas d'appel en catastrophe du camion de réanimation du C.H.U. !)

L'accouchement fut long et difficile pour ma femme (présentation par le siège), la sage-femme a fait ce qu'elle a pu, pas trop mal : mais aucune technique d'anesthésie (pour calmer les douleurs) simple (oxygène, mélange d'azote à respirer, médicament), ne fut utilisée il n'y avait pas ou on n'a pas voulu....

Finalement, le gynéco. est

arrivé sur la fin, avec l'anesthésiste : d'où pose systématique des forceps (faut bien payer l'anesthésiste..... qui venait d'être réveillée.....!) sans que ce fut tout à fait justifié, l'expulsion étant très facile et rapide par rapport au reste du "travail" (quel heureux terme !).

Nous avons été privilégiés parce que j'étais étudiant en médecine (j'effectuais alors mon stage comme externe à la Maternité de l'hôpital). A cette époque, je n'avais pas trop de pratique et je n'ai rien dit. Depuis, j'ai effectué (au C.H.U. de NANTES) des accouchements, dans de mauvaises conditions. A mon 3ème accouchement, j'étais seul (la sage-femme monitrice dormait et ne voulait rien entendre) ! On m'a laissé seul une nuit recoudre une épisiotomie (coupure de la paroi du vagin pour permettre une meilleure expulsion : souvent abusivement d'ailleurs) alors que cela faisait à peine 3 semaines que j'étais là, et je n'avais aucune expérience. Je n'ai pas dormi pendant 5 jours, en attendant qu'on découpe : heureusement tout était bien ! etc....

Bref, je disais que tant au C.H.U., que dans un petit hôpital, (où l'ambiance était plus détendue et où finalement les femmes accouchaient, en présence de leur mari, plus détendues !) j'ai pratiqué une cinquantaine d'accouchements environ ; je pense avec recul, que l'accouchement à domicile n'est peut être pas si "attardé" que ça. Après tout, la HOLLANDE a cette politique. Il faut que les sage-femmes pratiquent réellement leur métier et jusqu'au bout. Est-ce possible, dans une médecine cotée et payée à l'acte ( d'où fric pour l'accoucheur médecin) ?

Autre problème : la plupart du temps l'allaitement maternel est saboté par un personnel peu formé. Il n'est pas rare de voir un nouveau-né pesé avant et après la tétée..... et remis au sein (à heures fixes) s'il n'a pas pris sa

dose (quelle dose ?)

Autre scandale : les cliniques de NANTES ont des contrats d'exclusion avec des pédiatres (4 ou 6 sur NANTES) qui effectuent l'examen du 8<sup>e</sup> jour obligatoire, du nouveau-né. Il faut savoir : que n'importe quel médecin (pédiatre ou non, pourquoi pas un médecin généraliste que vous connaissez et que vous voyez habituellement) peut faire cet examen. Et je propose à tous et à toutes de refuser les 3 ou 4 noms proposés, en demandant un autre médecin ! Ca brisera le monopole qui ainsi rassemble des clients pour leur cabinet

Autre scandale : la liste des pommades, des eaux de toilette, les savons de marque (exclusivité) demandés dans la liste qu'on vous remet. Boycottez la liste : apportez un savon de Marseille ! vous passerez pour un attardé (on n'a pas osé nous le dire....)



PROPOSITIONS : il faut relancer le débat sur ces faits, pour que l'accouchement appartienne à part entière à la femme et à son compagnon.

- 1 exiger la présence du spécialiste on le pa ye pour ça,
- 2 exiger la présence du père, ou d'un autre membre désiré par la femme. (en particulier à l'hôpital, c'est un refus absolu).
- 3 exiger que les sage-femmes formées pour faire des accouchements les fassent du début à la fin,

-4 boycotter les "pédiatres" officiellement attitrés...etc.

Salut

Un médecin de base  
membre du syndicat  
de la médecine générale.

attention suite de la Page 21

Bourdonnières. Les élèves partent avec des banderolles vers le Lycée Vial, Jules Verne avant d'aller tous ensemble aux Bourdonnières.

Comité d'action autonome Jean Perrin.

Note : déjà à plusieurs reprises, les professeurs du CET Jean Perrin ont réclamé des protections contre le bruit pour l'atelier chaudronnerie ainsi que des rayons de sécurité pour d'autres machines fort dangereuses. Sans résultat jusqu'à présent.

Corres. APL

# LETTRE OUVERTE au Ministre

Herbignac, le 18 octobre

Monsieur le Ministre,

Vous avez la responsabilité de l'Education en France.

Comme on ne parle bien que des choses que l'on connaît bien, voici donc notre situation ici au collège public d'Herbignac (44) ; cinq semaines après la mise en application de la réforme qui porte votre nom.

- Une occupation des locaux scolaires et de la cantine\* : il n'y avait même pas le personnel de service (cuisine, balayage, surveillance) prévu par vos textes.

\* Occupation par les parents.

- un poste de mathématiques, indispensable au fonctionnement de l'établissement, pourvu par le Rectorat et supprimé quinze jours après la rentrée.

- Les cours correspondant à ce poste distribué en heures supplémentaires aux quatorze autres professeurs alors que de nombreux maîtres auxiliaires restent sans emploi dans l'Académie.

- Les heures d'Education manuelle et Technique (et vous savez combien vous avez insisté sur l'importance de cette discipline) distribuées aux professeurs de Français totalement incompétents dans le domaine technique.

- Le refus catégorique de l'ensemble des professeurs de collaborer à "un tel sabotage" : votre administration les considère donc tous comme grévistes ; ils continuent pourtant leur travail sur les bases de la rentrée.

- Deux professeurs malades et non... remplacés.

- Le personnel de surveillance inexistant (démissionnaire ou malade) : un minimum de trois classes se trouve en permanence sur la cour, toute la journée (venez donc tâter de nos conditions de travail.)

Voilà la situation Monsieur le Ministre, qu'en pensez-vous ?

Devrons-nous attendre votre prochain passage à l'émission "Aujourd'hui madame" pour avoir votre réponse ?

Les enseignants du CEG public d'Herbignac.

## FEMMES -

Constitution d'un groupe maternité vendredi soir à 20 H 30.

Téléphoner à l'APL pour avoir l'adresse :

76.26.33 tous les jours aux heures de permanence : ENTRE 17 H ET 19 H.

# LES TEMPLES DE LA CONSOMMATION

## ont des brigades de surveillance zélées

SAMEDI 15 OCTOBRE A 17 HEURES

Le nouveau centre Leclerc a ouvert ses portes route d'Orvault.

Toute la semaine, les placards publicitaires dans les journaux, les affiches géantes dans la rue ont appelé à la bonne nouvelle : un nouveau super-marché est né.

Alléchés par les "prix d'ouverture", les gens se précipitent pour réaliser la "bonne affaire".

A 14 H mon neveu et ma nièce accompagnés de leur mère ont acheté des chaussures.

Ma fille Dominique en a besoin et veut les mêmes que sa cousine.

A 17 H, nous sommes au rayon de chaussures, essayant et réessayant les pointures.

Quand tout à coup, mon neveu Philippe, âgé de 14 ans disparaît. Entre deux rayonnages, on l'aperçoit solidement encadré par une vendeuse en blouse et une "civile".

La "civile" s'avère être une inspectrice du magasin "déguisée en cliente".

Phillipe, qui porte les chaussures achetées en début d'après-midi, est accusé de les avoir volées.

La preuve dit l'inspectrice : "la fermeture - éclair est encore ouverte et une étiquette est collée à l'intérieur!"



Mon neveu explique calmement qu'il a ouvert ses chaussures neuves parce qu'elles lui font mal aux pieds.

Tout aussi calmement, j'explique que les chaussures ont été achetées en début d'après-midi.

Rien n'y fait, malgré nos explications, voilà Phillippe propulsé à l'étage supérieur dans les bureaux de la direction.

Avec peine, je réussis à suivre sa trace. Je le retrouve debout et en chaussettes devant un bureau où une employée l'observe d'un oeil glacé et vengeur.

De l'autre, elle surveille par les grandes baies vitrées, la foule du magasin.

On se croirait dans un mirador. Il ne manque plus qu'un chien policier attaché à chaque rayon.

Les chaînes y sont déjà, justement au rayon chaussures où l'on ne peut sortir que d'un seul côté.

Je proteste de l'innocence de mon neveu : "C'est une véritable atteinte à la liberté, vous arrêtez les gens arbitrairement etc...."

Pour l'inspectrice rigide et demeurée : "Pas de doute à avoir, c'est un flagrant délit : l'étiquette est encore à l'intérieur !"

Alerté par le bruit, le directeur arrive : "Criez pas si fort, venez dans mon bureau (sous-entendu : ça fait mauvais effet et ça fait fuir mes clients)".

Des mains de l'inspectrice, les chaussures passent dans celles du directeur : Monsieur Payraudeau, le grand Payraudeau, l'ancien boucher devenu P. D. G. de l'alimentation ! Alors, vous pensez "s'il connaît la musique".

"Vous savez, hein, vous savez tous les vols qu'on a dans un grand magasin ? Vous croyez que c'est drôle de retrouver des vieilles godasses dans notre rayon à la place des chaussures neuves !"

Je lui rappelle que le pourcentage de perte dû aux vols est souvent prévu dans les prix de vente des "grandes surfaces".

Il me propose alors la lecture de son budget. Comme j'acquiesce avec empressement, il préfère téléphoner aux parents de mon neveu pour avoir confirmation de l'achat. Après :

"Bôn, je m'excuse, vous voyez, j'ai pas peur de m'excuser, moi, tandis que vous, vous criez sans arrêt !"

Je lui fait remarquer que jusqu'à preuve du contraire, c'est bien mon neveu qui est debout et en chaussettes, devant son bureau tandis que lui est confortablement assis derrière.

Enfin, Phillipe a ses chaussures aux pieds. On quitte le "mirador" pour retrouver la "chaude ambiance" du magasin.

Entre deux disques façon "clo-clo", un amuseur de grande surface débite son commentaire débile : "Et maintenant, nous allons "gâter" nos clients avec des bonbons à tire-larigo-go-go ! (souriez)".

"Quand on dit "oeil" et qu'on pense à un animal, ça fait ?"

- Oeil de boeuf, crie une dame triomphante.

- Merci Monsieur, pardon Madame, rétorque l'animateur un peu "oeil de taupe", en balançant un paquet de bonbons à la cliente encore toute émue.

Nous, on s'en va sans bonbons, après avoir goûté aux délices de la société libérale avancée : la liberté de consommer.

A condition de retirer ses chaussures à l'entrée, à quand le reste ?

Post Scriptum : Avant d'aller poster aujourd'hui ce petit courrier aux rédactions des journaux locaux (Presse-Océan et Ouest France) je viens de lire dans ces mêmes journaux un article publicitaire vantant les méthodes commerciales du PDG du nouveau centre Lelerc. Il est intitulé : "Expliquez-vous M. Michel Payraudeau".

Correspondance Apl

## Les vieux ... trop riches...?

18 H Au Suma Place Zola, une Mémé achète un litre de lait (écrémé!).

A la caisse, elle tend un billet de 100 F.

"Nous ne faisons pas la monnaie pour un si petit achat. Allez à la banque. Ils vous feront la monnaie".

Mais à cette heure, les banques sont fermées.

La Mémé ne boira pas de lait (écrémé) ce soir. Monsieur Suma n'aura pas fait un gros trou dans sa caisse. Un litre de lait (écrémé) dans un cad- dy ! C'est pas rentable.

## DANGER : école

Le 20 octobre a eu lieu une grève de nombreux professeurs et élèves au lycée des Bourdonnières à Nantes protestant contre le manque des professeurs.

En signe de solidarité, le Lycée-CET Jean Perin s'est joint l'après midi à ce mouvement, en ajoutant au motif initial la dénonciation de ses propres problèmes qui sont surtout le manque scandaleux de sécurité au CET dans les ateliers où sont arrivés de nombreux accidents : doigts coupés, électrocutions ; machines usagées, non réglementation.

De nombreuses revendications sur l'internat (au niveau autodiscipli-

naire surtout), la demi-pension (boycott des cartes) et le lycée en général (CDI, Foyer) s'y sont ajoutées.

Des délégués élus en assemblée générale sont aller pour parler avec les professeurs du SNES (Fen) et du SGEN (CFDT) du lycée - CET, lesquels restent pour l'instant sur l'expectative.

Le mouvement est reconduit le vendredi, tant aux Bourdonnières qu'à Jean Perrin, organisé d'une façon autonome est spontané.

Une manifestation est prévue l'après-midi dans l'enceinte des

# PROCES F.D.S.E.A.

## quelques précisions

Mardi 14 H 30.

Au Palais de Justice de Nantes c'est le procès de la FDSEA traînée devant les tribunaux par les Rondineau pour préjudice moral et matériel (voir APL N° 2).

Il y a une centaine de personnes dans la salle parmi lesquelles de nombreux travailleurs de chez Dubigeon (les organisations paysannes n'ayant pu mobiliser vu des délais trop courts).

Les conclusions de Toulza (avocat de la FFA et des Rondineau) et de Leclerc ayant été largement présentées dans le dernier numéro, nous n'y reviendrons pas. Mais il faut quand même noter quelques phrases de part et d'autre.

**TOULZA** (quelque peu embarrassé face à Leclerc)

"... une horde de manifestants dont certains auraient été payés".

" Mes clients, je les ai vus souvent, car ils en avaient besoin. Pendant des semaines, jours et nuits, ils ont subi un véritable siège"...  
"une ambiance épouvantable".

"Le préjudice matériel est sûrement beaucoup plus important que celui que je chiffre maintenant (60 000 francs)"

"Mais surtout, je réclame réparation d'un préjudice moral très important ; il fallait avoir les nerfs très solides pour résister".

## P.T.T. Bellevue...

Mardi 18 grève à la poste de Bellevue à 100 %.

Les grévistes ont été sur le marché avec Drapeau et banderoles. Le contact avec les usagers s'est bien passé.

En une journée, les grévistes ont récolté 2 000 signatures au bas des lettres de réclamations types qu'ils proposaient aux usagers.

La réponse officielle à ces lettres, pour l'instant, c'est la

### LECLERC

"Les organisations syndicales paysannes défendent le droit au travail contre le droit de propriété".

"La FDSEA agit dans le cadre de la loi ; elle n'a fait que son devoir et il ne peut donc y avoir de faute".

"Il faut que les Rondineau arrêtent de se prévaloir d'un droit injuste. Mais ils n'arrêtent pas de se faire justice eux-mêmes (... violation de domicile, destruction de matériel etc...)"

"Les consorts Rondineau avaient la protection de la force publique. De quoi avaient-ils peur ? Si c'était le cas, j'en serais à désespérer de la force publique ! !"

"Les consorts Rondineau ont dépassé les bornes de l'insolence. Ce n'est pas dans mes habitudes, mais je réclame 10 000 francs de dommages et intérêts pour procédure abusive".

JUGEMENT LE 8 NOVEMBRE

## ... des nouvelles.

répression ! Jeudi les postiers ont reçu la feuille des effectifs pour la semaine suivante : le nombre des agents ne change pas.

Mais on supprime deux auxiliaires attachés au bureau depuis 4 ans, qu'on remplace par deux nouveaux qui ne sont pas au courant ni du travail ni du mouvement revendicatif.

Pour soutenir leur action, les postiers font appel à toutes les associations et les groupes du quartier de Nantes et de Saint Herblain afin de mettre tous les atouts de leur côté, d'organiser la solidarité des usagers avant de partir en grève, illimitée.

# SOUSCRIP

De l'espoir, la souscription démarre enfin,  
mais doucement ... alors à vos portefeuilles.

Je souscris à APL Informations Régionales  
Nom.....; Prénom.....

Ci-joint un chèque de:.....

Libellez le chèque à l'ordre des Nouvelles  
Editions de l'Ouest.

# tion

## PERMANENCES

L'APL a une permanence tous les jours de  
17 à 19 heures au 26 bis Bd Robert Schumann  
Téléphone 76-26-33 .

N'hésitez pas à venir ou à téléphoner.

12 n°: 20 F..... Soutien: 30 F  
24 n°: 40 F..... " 60 F  
48 n°: 80 F..... " 100 F

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Condition spéciale d'essai : 3 numéros gratuits  
pour, : Nom, prénom, adresse.....

Libellez le chèque à l'ordre des "Nouvelles Edi-  
tions" de l'ouest " et adressez le à:  
APL 26bis Bd R. Schumann 44 300 Nantes

# ABONNEMENT

(bulletin d')